

389479-2026 - Résultats

France – Services de plages – 26DSP02 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS SUR LA COMMUNE D'HYERES - Lot 1- AVIS D'INFRUCTUOSITE

OJ S 108/2026 08/06/2026

Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire
Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Adresse électronique: marchespublics@metropoletpm.fr

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: 26DSP02 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS SUR LA COMMUNE D'HYERES - Lot 1- AVIS D'INFRUCTUOSITE

Description: La consultation a eu pour objet de confier à un titulaire unique l'exploitation d'une activité de service public liée aux bains de mer sous la forme d'un sous traité d'exploitation de plage. La consultation concernait le lot de plage n°1 sur la plage de Bona / Pesquiers sur la commune de Hyères. Le Conseil Métropolitain a adopté, le principe de la concession sous forme de délégation de service public pour l'attribution de ce lot par délibération n°25/12/357 du 18 décembre 2025.

Identifiant de la procédure: 715221f1-7f7a-4ed7-aaae-b39fe41bc6ae

Avis précédent: e6fc33d9-c0dd-4f03-8403-8215ecbc2d74-01

Identifiant interne: 26DSP02

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: La procédure est une procédure ouverte ce qui signifie que les candidats doivent déposer simultanément leurs candidatures et leurs offres. La présente consultation est organisée selon les dispositions des articles L.3120-1 et suivants et des articles R.3111-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Cette consultation est également régie par les dispositions applicables en matière de délégation de service public, en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par les dispositions particulières propres à l'attribution des sous-traités d'exploitation de plage, en vertu de l'article R.2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP). Un même opérateur économique ne peut présenter qu'une seule candidature et qu'une seule offre en vue de l'attribution du lot. Il est rappelé que constituent un même opérateur économique les entités telles que définies à l'article 3.2 du règlement de la consultation. Jugement des candidatures (article 6.4 du règlement de la consultation): les candidatures, rédigées en langue française, seront jugées en prenant en considération notamment les éléments du cadre de candidature, afin d'examiner les capacités et aptitudes nécessaires pour exécuter les prestations : les garanties

professionnelles et financières fournies par le candidat: la justification du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévu par les articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail. L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. L'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que l'aptitude à assurer la préservation du domaine public. A ce titre, un niveau minimum de capacité est défini à l'article 6.2 VI du règlement de la consultation. La Métropole Toulon Provence Méditerranée met à disposition des candidats un cadre de candidature. Ce document doit être utilisé par les candidats pour présenter leur candidature. Toute candidature qui ne respecterait pas cette exigence sera écartée comme étant irrecevable sous réserve de la faculté dont dispose la Métropole Toulon Provence Méditerranée de solliciter sa régularisation. La signature électronique des documents ainsi que celle du contrat par l'attributaire ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation. Méthode de calcul de la valeur estimée des contrats : article 2.5 du règlement de consultation : l'estimation correspond au chiffre d'affaires total HT projeté sur la durée du contrat. La transmission des candidatures et offres se fera impérativement par voie électronique. Etapes de la procédure : article 3.1 du Règlement de la Consultation. Modalités de demandes de renseignements complémentaires : article 4.5 du Règlement de consultation. Modalités de recours à la négociation : article 7.5 du Règlement de consultation. Composition du DCE : article 4.2 du règlement de la consultation. Motifs d'exclusion: Les candidats ne doivent pas entrer dans un cas d'exclusion prévus aux articles L3123-1 à 17 du code de la commande publique et L5212-1 à 4 du code du travail ; autres motifs d'exclusion concernés par la procédure : niveau minimum de capacité exigé à l'article 6.2 du règlement de la consultation. La procédure fait l'objet d'un avis de concession envoyé aux publications suivantes : Journal Officiel de l'Union Européenne ; Bulletin officiel des annonces des marchés publics ; Publication spécialisée dans la revue spécialisée " LE MONITEUR.FR " ; Var Matin dans une version résumée, publication sur le profil d'acheteur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>. Le DCE et le Règlement de la Consultation sont librement disponibles et remis gratuitement sur le profil d'acheteur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>.

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: HYÈRES-LES-PALMIERS

Code postal: 83400

Subdivision pays (NUTS): Var (FRL05)

Pays: France

Informations complémentaires: La date limite de remise des plis était fixée au 27/03/2026 à 10h00 au plus tard. Aucun pli n'a été déposé. La procédure est donc infructueuse.

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 394 953,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/23/UE

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: 26DSP02 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA/PESQUIERS SUR LA COMMUNE D'HYERES- Lot 1 - AVIS D'INFRUCTUOSITE

Description: Conformément à l'article 3 du sous-traité, le sous-traitant du lot était autorisé à exploiter une superficie maximale de 560 m² afin d'y exercer deux activités : la location de matelas/parasols et un comptoir buvette sous forme de meuble avec possibilité d'installation d'un coffre de rangement.

Identifiant interne: 26DSP02

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: HYERES-LES-PALMIERS

Code postal: 83400

Subdivision pays (NUTS): Var (FRL05)

Pays: France

Informations complémentaires: La concession de plage naturelle de Bona / Les Pesquiers est située se situe sur un site classé.

5.1.3. Durée estimée

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 31/12/2029

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 394 953,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Qualité

Nom: Critère n°1 : La qualité du service rendu aux usagers

Description: Sous-critère n°1 : Qualité du projet d'exploitation (optimisation de l'accueil du public) - 15% Sous-critère n°2 : Amplitude de l'exploitation - 15% Sous-critère n°3 : Moyens humains dédiés à l'exploitation - 10% (détail des sous-critères article 7.4 du règlement de la consultation)

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40

Critère:

Type: Qualité

Nom: Critère n°2 : Qualité technique et environnementale du projet

Description: Sous-critère n°1 : Préservation du domaine public, intégration paysagère et qualité environnementale du projet - 15% Sous-critère n°2 : Qualité des aménagements et des équipements proposés - 15% (détail des sous-critères article 7.4 du règlement de la consultation)

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 30

Critère:

Type: Coût

Nom: Critère n°3 : valeur financière de l'offre

Description: Sous-critère n°1 : Cohérence et sincérité des projections de chiffre d'affaires - 15% Sous-critère n°2 : Objectivité des charges - 5%. Sous-critère n°3 : Equilibre entre la redevance d'occupation domaniale proposée et le résultat net projeté sur la durée du contrat - 10 %. (détail des sous-critères article 7.4 du règlement de la consultation)

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 30

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différents (CCRA)

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de TOULON

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Détails d'introduction des recours : Référé précontractuel : Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) ; Référé contractuel : Article L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative, R.551-7 à R.551-10 ; Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn-et Garonne, n°358994) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet www.telerecours.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Tribunal Administratif de TOULON

6. Résultats**6.1. Résultat – Identifiants des lots: LOT-0001**

Statut sélection adjudicataire/attributaire: Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un adjudicataire/attributaire n'a pas été choisi: Aucune offre, aucune demande de participation, ni aucun projet n'a été reçu

6.1.4. Informations statistiques**Offres ou demandes de participation/candidatures reçues:**

Type de soumissions reçues: Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation/candidatures reçues: 0

8. Organisations**8.1. ORG-0001**

Nom officiel: Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Numéro d'enregistrement: 248300543300376

Adresse postale: 107 boulevard Henri Fabre, CS30536

Ville: TOULON

Code postal: 83000

Subdivision pays (NUTS): Var (FRL05)

Pays: France

Point de contact: Service Préparation et Passation des contrats de concession

Adresse électronique: marchespublics@metropoletpm.fr

Téléphone: +33 494938300

Adresse internet: <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

Profil de l'acheteur: <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Administratif de TOULON

Numéro d'enregistrement: 1300052500010

Adresse postale: 5, rue Racine

Ville: TOULON

Code postal: 83041

Subdivision pays (NUTS): Var (FRL05)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone: +33 0494427930

Adresse internet: <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Comité Consultatif de Règlement Amiable des Différents (CCRA)

Numéro d'enregistrement: CCRA MARSEILLE

Adresse postale: Place Félix Baret CS 80001

Ville: MARSEILLE

Code postal: 13282

Subdivision pays (NUTS): Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays: France

Point de contact: Catherine Pietri

Adresse électronique: catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone: +33 484354554

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1. ORG-0000

Nom officiel: DEMATIS

Numéro d'enregistrement: 45072478600030

Ville: Paris

Code postal: 75015

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Adresse électronique: contact@dematis.com

Téléphone: +33 172365548
Adresse internet: www.dematis.com
Rôles de cette organisation:
TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 1dad14aa-1271-42fc-bfb0-99197ec95714 - 01
Type de formulaire: Résultats
Type d'avis: Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 32
Date d'envoi de l'avis: 05/06/2026 11:10:03 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français
Numéro de publication de l'avis: 389479-2026
Numéro de publication au JO S: 108/2026
Date de publication: 08/06/2026